

cette recommandation. Cette nouvelle division du travail, de même que d'autres propositions que nous avons faites et qui ont été acceptées devraient améliorer les stratégies d'aide publique à la recherche dans les universités.

En 1972, le Comité avait exprimé son inquiétude au sujet de l'isolement des efforts scientifiques des universités, de l'industrie et du gouvernement, et à propos de manque de mobilité des chercheurs canadiens. Nous avons recommandé que le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, en collaboration avec la Commission de la fonction publique et le Conseil du Trésor, mette sur pied un programme en vue d'améliorer la mobilité du personnel scientifique au sein du gouvernement et entre les universités, l'industrie et les laboratoires publics. Le ministère d'État aux Sciences et à la technologie a annoncé en avril 1977 qu'un groupe de travail venait d'être formé en vue d'élaborer un tel programme. Nous sommes heureux de la déclaration de M. Claude Fortier, en mai 1976, qui annonçait la création par le Conseil des sciences d'un comité spécial chargé de proposer des solutions à ces mêmes difficultés telles qu'elles se posent dans les universités. Le manque de mobilité des chercheurs a causé le sérieux problème de vieillissement.

En 1972, le Comité avait recommandé que le gouvernement examine tous ses programmes scientifiques intra-muros afin de déterminer leur valeur et de savoir s'il ne pouvaient pas être confiés, par contrat à l'industrie et aux universités. Nous estimions que de tels transferts permettraient de freiner l'expansion du secteur gouvernemental et aideraient les universités et l'industrie. Ce n'est qu'en avril 1977 que le gouvernement a décidé d'étendre la politique d'impartition à toutes ses activités scientifiques intra-muros et d'entreprendre l'examen interne détaillé que nous avons estimé nécessaire pour la mise en œuvre de cette politique globale. Cependant, il ne faudrait pas considérer les contrats octroyés en vertu de cette politique comme une aide spéciale accordée aux universités ou à l'industrie car en fait, ils n'impliquent qu'une simple rétribution pour des services rendus au gouvernement.

En 1972, nous avons remarqué que de nombreux secteurs de l'industrie manufacturière canadienne avaient un potentiel de recherche et d'innovation très limité. Sans une importante réorganisation de ces secteurs, visant notamment à une plus grande spécialisation et à des fusions d'entreprises, des mesures telle que la politique d'impartition ou les stimulants fiscaux n'amélioreraient ni l'effort scientifique déployé par l'industrie ni le volume d'innovations. Nous pensions également que les industries en cause devaient participer activement à cette vaste réorganisation pour que cette opération importante et complexe réussisse. A cette fin, le ministère de l'Industrie et du Commerce devait, selon nous, prendre l'initiative et créer des groupes d'étude industrielle en vue de préparer des plans de reconversion. En mai 1976, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque déclarait au Comité qu'environ 20 groupes représentant chacun un domaine particulier, avaient été récemment créés.